



**Modifications des mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles et changement du niveau d'efficacité**  
**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10, 3.11 et 3.9**

<b>Numéro de la demande :</b>	2019-5898
<b>Demande :</b>	Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles, niveau d'efficacité
<b>Produit :</b>	Fongicide Evito 480 SC
<b>Numéro d'homologation :</b>	30408
<b>Principe actif (p.a.) :</b>	Fluoxastrobine, 480 g/L
<b>N° de document de l'ARLA:</b>	3095061

### **Contexte**

Evito 480 SC est un fongicide à large spectre destiné à plusieurs cultures, notamment la pomme de terre, le pois et la lentille. Il est homologué pour la répression du mildiou de la pomme de terre à la dose d'application de 133 g p.a./ha et pour la répression de l'ascochytose sur les feuilles et les tiges du pois et de la lentille aux doses d'application de 70 à 140 g p.a./ha. Veuillez consulter l'étiquette du produit pour obtenir des détails sur les utilisations, les doses d'application, les méthodes, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle.

### **But de la demande**

La présente demande vise l'ajout d'une allégation de répression de l'alternariose de la pomme de terre pour le fongicide Evito 480 SC appliqué à raison de 278 ml/ha (133 g p.a./ha) au moyen d'un équipement au sol ou aérien, ainsi que le changement du niveau d'efficacité – de répression à suppression – contre le mildiou de la pomme de terre.

### **Évaluations sanitaire, environnementale et de la valeur**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, puisque le profil d'emploi du produit n'a pas été modifié.

## **Évaluation de la valeur**

Six essais d'efficacité au champ et des justifications scientifiques ont été présentés pour appuyer les allégations de répression de l'alternariose (*Alternaria solani*) de la pomme de terre au moyen d'un équipement au sol ou aérien et de suppression du mildiou (*Phytophthora infestans*) de la pomme de terre figurant sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC. Les essais ont révélé que le fongicide Evito 480 SC réduit l'alternariose et le mildiou de la pomme de terre à des niveaux correspondant aux allégations de répression et de suppression, respectivement.

L'alternariose et le mildiou peuvent affecter le rendement commercial des cultures de pomme de terre et détruire les cultures de pomme de terre, respectivement. L'homologation du fongicide Evito 480 SC pour la répression et la suppression de ces mycoses offrira aux producteurs une nouvelle option fongicide pour lutter contre ces maladies qui représentent un lourd fardeau économique et pour retarder l'apparition d'une résistance aux autres principes actifs fongicides homologués.

## **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements présentés sont suffisants pour appuyer les allégations de répression de l'alternariose et de suppression du mildiou de la pomme de terre.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3044823	2019, Efficacy Summary Tables for Evito 480 SC Fungicide for Control of Early Blight and Late Blight of Potato, Mycosphaerella blight of Dry Pea and Ascochyta of Lentils and Peas, DACO: 10.2.3.1,10.2.3.3(D)
3044824	2019, Efficacy Summary for Evito 480 SC Fungicide for Control of Early Blight and Late Blight of Potato, Mycosphaerella blight of Dry Pea and Ascochyta of Lentils and Peas, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D)
3044833	2019, Efficacy of Evito for Early and Late Blight Control on Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044834	2019, Efficacy of Evito for Early and Late Blight Control on, DACO: 10.2.3.3(D)
3044835	2019, Efficacy of Evito for Early and Late Blight Control on Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044836	2019, Efficacy of Evito for Early and Late Blight Control on Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044837	2019, Evito on late blight in potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044838	2019, Evito on early blight in potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044839	2019, Efficacy of Evito for Early Blight Control on Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3044840	2019, Efficacy of ARY-0473 on Late Blight in Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3056843	2019, Clarification Response for Sub No. 2019-5898 - Evito 480 SC Fungicide (Reg. No. 30408), DACO: 10.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9